

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	29
Représentés	11
Absent	3
<b>Votes</b>	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 22 mai 2024

Le mercredi 22 mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Étaient présent.e.s :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, POUUDY Franklin, CHIRANE El Arbi, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien,

**Étaient représenté.e.s :**

COELHO Vasco donne mandat à MARQUES Henrique  
LANTERNIER Lucie donne mandat à FRANCISOT Amandine  
COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric  
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma  
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian  
BEZACE Mathilde donne mandat HACHE Bénédicte  
DESROCHES Damien donne mandat BOURVEN Julien  
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle  
SOMSOUK Billy donne mandat à SASU Hancès  
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMMIS Hassan  
HUTIN Sébastien donne mandat à BALIAS Thierry

**Étaient absent.e.s :**

LEMOINE Nathalie  
FONDENEIGE Matthias  
DOS REIS Sabrina,

**Secrétaire de séance :**

SASU Hancès

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le

.....  
de la publication le  
.....

**O B J E T**

**Évolution du projet d'activités sportives à destination des enfants du CMP et du  
CATTP des Hôpitaux de Saint-Maurice**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240524-DEL-24-048-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024

**Évolution du projet d'activités sportives à destination des enfants du CMP et du CATT  
des Hôpitaux de Saint-Maurice**

**LE CONSEIL,**

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 221-29 du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu la délibération n°23.038 approuvée au conseil municipal du 22 mars 2023 approuvant le projet,

Vu l'avis de la commission Vie Éducative/Enfance/Petite Enfance /Centres Sociaux /Sports /Jeunesse /Action Sociale/Handicap/Hygiène santé du 2 mai 2024,

Vu la convention territoriale globale entre la caisse d'allocations familiales et la ville de Choisy-le-Roi,

Considérant le bilan positif du dispositif mis en place en mai 2023 et la volonté de tous les acteurs de le faire évoluer,

**DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> – Approuve les améliorations et le développement du dispositif proposé aux enfants des enfants du CMP et CATT des Hôpitaux de Saint-Maurice, ayant un handicap mental, cognitif ou psychique, soit :

- Ouvrir l'activité à 10 familles au lieu de 8 jusqu'à présent,
- Augmenter le nombre de séances mensuelles et laisser la possibilité au service et éducateurs concernés d'ajuster la fréquence selon les besoins,
- Permettre aux éducateurs sportifs de faire varier le lieu de l'activité afin de faire découvrir différentes situations au public cible.

Article 2 – Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 – Dit que les dépenses sont inscrites au budget de la commune.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr)  
Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance du 22 mai 2024,

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240524-DEL-24-048-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024